


Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.




**Processus de destruction des stocks
de mines antipersonnels.**

**Destruction Process for
Stockpiled antipersonnel mines.**

© ICHD, Sep 2002

Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.




Destruction des Stocks.
les obligations selon la convention:

- **Article 4**..... détruire, ou s'assurer de la destruction de toutes les MIAP stockées qu'il possède dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur....
- **Article 6**..... Chaque état partie
.....a le droit de chercher et bénéficier de l'aide...
.....en mesure de le faire, doit fournir aide et assistance...

© ICHD, Sep 2002

Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.




**Rôle du Centre International de
Démunage Humanitaire pour
la destruction des stocks:**

- Assister les Nations Membres dans la mise en place d'un programme de destruction des stocks de mines en conformité avec les nouvelles NILAM.

© ICHD, Sep 2002

Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.




Deux remarques préliminaires:

- L'élimination des stocks est un gros travail administratif suivi d'un plus petit travail de destruction.
- 4 ans ne représentent pas en fait une longue période

© ICHD, Sep 2002

Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.




**Quelle aide peut apporter le
C.I.D.H.G.**

- Envoi (sur demande) d'un expert pour apporter aide et conseils dans la préparation de l'élimination des stocks...
- Réponse aux question, directives, explications des NILAM...

© ICHD, Sep 2002

Centre International Centre for
Humanitarian Demining
Centre International de
Démunage Humanitaire - C.I.D.H.G.



**Quelle aide peut apporter le
C.I.D.H.G. (2)**

- Suivi des destructions...
- Participation aux études sur la composition des Mines et les méthodes de destruction...

© ICHD, Sep 2002

Activités 2001-2002.

- Traduction française des NILAM concernant la destruction des stocks, afin de faciliter le travail des nations francophones.
- Participation au cours de gestion de la destruction des stocks de MIAP organisé par l'armée Suisse. (Juin 2002)

© CIDHG, Sept 2002

Activités 2001-2002. (2)

- Poursuite de l'étude sur la destruction de la mine PFM1. (demande de l'UNMAS et de la C.E.)
- Envoi d'un expert pour aider le Congo Brazaville dans la préparation de la destruction de ses stocks. (Juillet 2002)
- Evaluation du projet de destruction des stocks en Albanie. (demande du Canada)

© CIDHG, Sept 2002

Tâche de l'expert du CIDHG.

- 1- Expliquer aux membres de l'équipe de projet les éléments indispensables à connaître :

* données sur le stock national: quantité, nature, état et position des MIAP

* procédures et législation: procédure d'agrément pour l'élimination ; législation existante

* inventaire des moyens disponibles: personnel, transport, dépôts, sites de destruction

* inventaire des capacités de destruction: préparation par déconditionnement/démontage ; agences de destruction

* outils de contrôle: surveillance ; comptes rendus ; relations publiques ; contrôle gouvernemental ; procédure de certification ; conformité avec l'Article 7

© CIDHG, Sept 2002

Tâche de l'expert du CIDHG.

- 2- Fournir des conseils pendant toute la durée de la phase de planification du programme (sans se substituer au chef de projet).
- 3- Être en mesure, sur préavis, d'aider à la mise en oeuvre du programme sur le terrain.
- 4- Veiller au respect des NILAM:
 - * 07.42 - Contrôle des programmes de destruction des stocks.
 - * 11.10 - Guide pour la destruction des MIAP stockées.
 - * 11.20 - Principes et procédures pour les opérations OBOD.
 - * 11.30 - Directives de planification nationale pour la destruction des stocks.

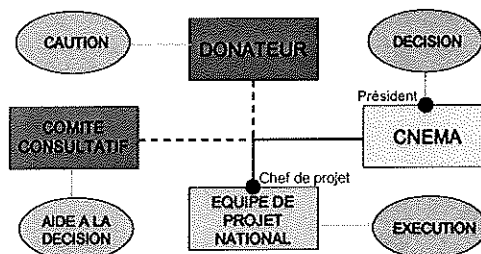
© CIDHG, Sept 2002

Les facteurs de succès.

- 1- Des objectifs clairs (quoi ; où ; quand ; comment ?).
- 2- Des ressources identifiées (consacrées par le gouvernement).
- 3- Une organisation adaptée (rôle des acteurs ; prise de décisions intermédiaires ; en fin de phase).
- 4- Un suivi régulier (actions réalisées ; à venir).
- 5- Une communication soutenue (media ; historique du programme).
- 6- Des outils adaptés (informatique ; divers ...).
- 7- Un découpage cohérent (plan de projet).

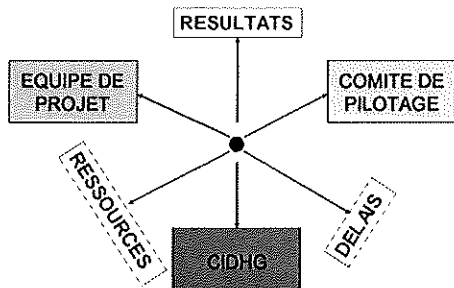
© CIDHG, Sept 2002

8- Les facteurs de succès.



© CIDHG, Sept 2002

La position "inconfortable" du chef de projet



© CIC-NO, Sept 2002

Etape élémentaire d'un programme de destruction.

- 1- Définir le projet (*ensemble des objectifs*).
- 2- Définir les responsabilités (*comité(s) et équipe*).
- 3- Définir précisément les stocks de MiAP.
- 4- Confirmer cette information par un contrôle visuel.
- 5- Choisir le(s) site(s) de destruction (*protection de l'environnement*).
- 6- Choisir les méthodes de destruction (*selon le type de mine à détruire*).
- 7- Préparer une maquette financière.

© CIC-NO, Sept 2002

Etape complémentaire d'un programme de destruction.

- 1- Déterminer qui des forces armées et/ou d'une entreprise assurera le transport, la sûreté et le conditionnement initial des mines.
- 2- Créer le cadre législatif et les procédures opérationnelles nationales.
- 3- Organiser la comptabilité et la vérification.
- 4- Préparer un plan médiatique (*TV, presse, population*).
- 5- Organiser la formation des personnels (*pré-traitement et destruction*).
- 6- Préparer le plan de destruction.

© CIC-NO, Sept 2002

Etape finale d'un programme de destruction.

- 1- Obtenir l'assistance d'un professionnel (Génie). (*préparation des procédures de destruction propres à chaque type de mines*)
- 2- Déconditionner les mines. (*en vue de la destruction et/ou du brûlage*)
- 3- Réaliser la destruction des mines et emballages.
- 4- Faire témoigner de la destruction. (*ONG ; médias..*)
- 5- Obtenir un expert pour s'assurer d'une destruction complète. (*certification*)
- 6- Clôturer la comptabilité et le CR (*Article 7*).

© CIC-NO, Sept 2002

L'objectif global ou but

- Synthétise l'ensemble du projet en une phrase.
- Il doit être SMART:
 - Spécifique.
 - Mesurable.
 - Ambitieux.
 - Réalisable.
 - Temporel.

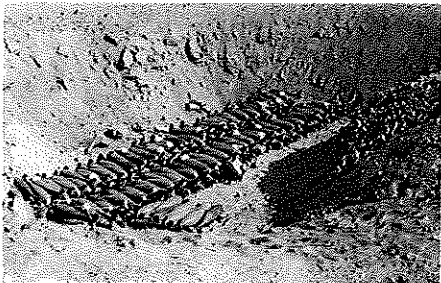
© CIC-NO, Sept 2002

Le plan de projet

- Nom du projet.
- Contexte. (*cf Convention d'Ottawa*)
- Définition des objectifs:
 - Objectif Global.
 - Objectif Final.
 - Objectifs Intermédiaires. (*par phase*).
- Organisation. (*comités, équipe...*)
- Découpage en phases et délais.
- Ressources.
- Analyse financière.

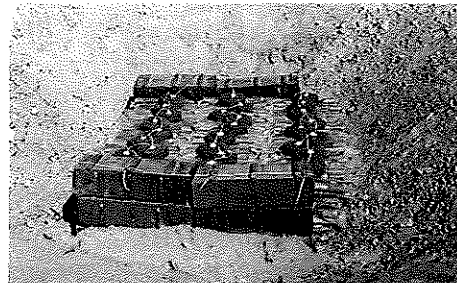
© CIC-NO, Sept 2002

Technical advice 1 - make sure the detonation wave goes downwards



© ICRC, Sept 2002

Technical advice 2 - try to contain the detonation



© ICRC, Sept 2002

Technical advice 3 - do not play with that which you do not understand



© ICRC, Sept 2002

QUESTIONS ?



© ICRC, Sept 2002

**Point de contact.
Point of contact.**



Lt. Col. Jean-Paul Rychener.
CIDHG
B.P. 1300
7bis avenue de la Paix
1211 Genève 1
Suisse

Tél: +41 (22) 906 1680
Fax: +41 (22) 906 1690
E Mail: jp.rychener@glchd.ch
Web: <http://www.glchd.ch>

© ICRC, Sept 2002